

et qui sont intégrées par référence à cette convention de crédit et en font partie. Les conditions de location et service comprennent, sans toutefois s'y limiter, les dispositions concernant (1) l'obligation du demandeur d'indemniser UR contre les pertes relatives aux transactions de location ou de vente d'équipement; (2) les responsabilités d'UR envers le demandeur et toute autre personne responsable, et (3) l'absence de garantie expresse ou implicite de la part d'UR concernant l'équipement ou la qualité marchande, l'adéquation à un usage particulier de l'équipement; de même que certaines autres conditions touchant aux droits et responsabilités du demandeur. Le demandeur reconnaît que les conditions de location et de service peuvent changer à la longue et accepte d'être lié par de telles conditions générales en vigueur au moment de chaque transaction de location ou de vente dans la juridiction où a lieu l'achat ou la location. Une copie des conditions de location et de service est également disponible sur demande. Ce contrat de crédit sera régi et interprété conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada applicables.

Pour peu que cette convention continue d'être valide, les parties acceptent par les présentes que le demandeur ne soit pas tenu de signer le contrat de location à condition qu'il signe un formulaire fourni par UR à seule fin de confirmer la réception de l'équipement, des avis de sécurité et des modes d'emploi. De plus, les parties acceptent également que tout bon de commande, toute portée des travaux, tout contrat ou tout document similaire produit par le demandeur soit signé par UR aux fins exclusives de tenue de dossiers du demandeur. Les conditions contenues dans le présent document, sauf les sommes et les types d'équipement commandés, la date/heure et le lieu de livraison, les prix et la période estimée de location, seront remplacées par les conditions générales du contrat de location.

VI. Signature du demandeur :

Signature autorisée du demandeur	Date de signature	Nom du demandeur en caractères d'imprimerie	Titre du signataire autorisé, s'il y a lieu
----------------------------------	-------------------	---	---

VII. GARANTIE PERSONNELLE :

En contrepartie de l'octroi de crédit à _____ (le « demandeur »), le soussigné, conjointement, solidairement et inconditionnellement garantit et promet de payer toutes les sommes désormais dues ou qui pourraient être dues à UR par le demandeur. Il est compris et convenu qu'il s'agit d'une garantie continue et qu'UR ne sera pas dans l'obligation d'aviser le soussigné des dates ou des sommes d'un tel crédit, que le soussigné renonce à toute demande et tout avis de défaut et accepte que toute extension du délai ou toute autre indulgence qui pourrait être accordée par UR ne compromette pas ou ne modifie pas les droits d'UR en vertu de cette garantie.

Le soussigné renonce également à : (a) tout avis d'acceptation de cette garantie; (b) toute demande de paiement en vertu de cette garantie; (c) tout avantage tiré d'exemptions et, s'il y a lieu, des lois sur la propriété familiale; (d) toute compensation ou demande reconventionnelle; et (e) tout autre avis auquel le soussigné peut autrement avoir droit. Le soussigné accepte également en son nom et au nom du demandeur de payer de l'intérêt à UR sur toutes les factures et tous les soldes en souffrance jusqu'à ce qu'ils soient totalement payés, au taux de 2 % par mois (24 % par année) ou au taux le plus élevé (selon le moindre de ces taux) permis par la loi de la juridiction où se trouve le centre UR dont l'adresse figure sur de telles factures remises au demandeur. Ce taux sera calculé et payable chaque mois à partir de la date d'échéance de telles factures, en plus de tous les frais de recouvrement, des frais judiciaires et d'avocat engagés par UR pour recouvrer le paiement de ces factures et soldes. Ceci est une garantie de paiement et non pas de recouvrement, et le soussigné renonce en outre à tout droit d'exiger que des poursuites soient prises contre le demandeur ou toute autre personne, ou qu'un recours soit pris contre une garantie. L'obligation du soussigné restera en vigueur et exécutoire en dépit de toute incorporation, réorganisation, faillite, insolvabilité, liquidation, fusion, convention de fusion, entente ou consolidation, cession ou vente subséquente du demandeur et de ses actifs ou de tout autre changement dans la composition, le personnel ou le lieu du demandeur. Cette garantie s'appliquera au profit d'UR, de ses successeurs et ayants cause et liera les héritiers, exécuteurs, représentants personnels ou légaux, administrateurs et ayants droits du soussigné. Si une disposition quelconque de cette garantie est contraire à toute loi ou règle applicable, une telle disposition, ou une partie de celle-ci si tel est le cas, sera déclarée nulle et non avenue dans la mesure où elle est contraire à la loi, mais n'invalidera pas le reste des dispositions ci-contre ou la partie restante d'une telle disposition.

Les obligations du soussigné en vertu du présent document ne peuvent être résiliées que par avis écrit remis à UR par courrier recommandé avec accusé-réception. À la réception par UR d'un tel avis de résiliation, le soussigné ne sera pas responsable de l'octroi de crédit ultérieur au demandeur; toutefois, le soussigné continuera d'être responsable de toutes les dettes contractées par le demandeur avant la date de réception de l'avis de résiliation par UR, incluant l'intérêt payable avant et après l'avis de résiliation, les frais de recouvrement, les frais judiciaires et d'avocat engagés par UR pour toute dette contractée par le demandeur avant la date de réception de l'avis de résiliation. Le soussigné accepte que toute réclamation du soussigné contre le demandeur soit subordonnée en droit de paiement au paiement préalable entier de toute dette due à UR par le demandeur.

En contrepartie de l'octroi de crédit par UR au demandeur, le soussigné renonce expressément par les présentes à tout droit de procès devant jury dans toute poursuite découlant de, ou liée à cette garantie, dans la mesure permise par les lois applicables. Le contrat de crédit et cette garantie seront régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada applicables. Les tribunaux de la province où se trouve le centre UR d'origine indiqué sur les factures applicables remises au demandeur auront juridiction exclusive sur toutes les poursuites, demandes en justice, réclamations ou autres instances contre UR découlant de, ou relatives à cette convention de crédit et à cette garantie, de même que juridiction non exclusive sur toutes les poursuites, demandes en justice, réclamations ou autres instances faites par UR découlant de, ou relatives à la convention de crédit et à cette garantie. Le soussigné, en son nom et au nom du demandeur, accepte que tous les paiements reçus par le demandeur pour des travaux exécutés par celui-ci à l'aide de tout équipement fourni par UR aux termes de la convention de crédit soient détenus dans un compte de fiducie distinct au profit d'UR jusqu'à ce que toutes les sommes dues et payables par le demandeur à UR aient été entièrement payées. Le soussigné accepte d'agir à titre de fiduciaire pour le paiement à UR en échange de la possibilité du demandeur de louer et/ou d'acheter à crédit de l'équipement et des fournitures d'UR. Le soussigné accepte que tout manquement à détenir en fiducie les paiements pour UR crée une dette ou une responsabilité qui ne sera pas libérée par ordonnance de libération ou de compromis en vertu de la loi sur les faillites ou sur l'insolvabilité. Le soussigné accepte d'être lié par les conditions de location et de service d'UR, lesquelles peuvent être consultées à [https://www.unitedrentals.com/legal/rental-service-terms-CA-ENG], comme modifiées de temps à autre (collectivement les « conditions de location et de service »), qui sont intégrées par référence à cette convention de crédit et à cette garantie, et qui en font partie. Les conditions de location et service comprennent, sans toutefois s'y limiter, les dispositions concernant (1) l'obligation du demandeur d'indemniser UR contre les pertes relatives aux transactions de location ou de vente d'équipement; (2) les responsabilités d'UR envers le demandeur et toute autre personne responsable, et (3) l'absence de garantie expresse ou implicite de la part d'UR concernant l'équipement ou la qualité marchande, l'adéquation à un usage particulier de l'équipement; de même que certaines autres conditions touchant aux droits et responsabilités du demandeur et du soussigné. Le soussigné reconnaît que les conditions de location et de service peuvent changer à la longue et accepte d'être lié par de telles conditions générales en vigueur au moment de chaque transaction de location ou de vente dans la juridiction où a lieu l'achat ou la location. Une copie des conditions de location et de service est également disponible sur demande.

CONSENTEMENT À OBTENIR UN RAPPORT DE SOLVABILITÉ PERSONNELLE ET DE DIVULGUER DES RENSEIGNEMENTS SUR LA SOLVABILITÉ :

Le soussigné reconnaît que ses antécédents de crédit individuel peuvent être pris en compte dans l'évaluation des antécédents de crédit du demandeur et de la garantie fournie; il consent donc par les présentes et autorise UR à obtenir et à utiliser de temps à autre un rapport de solvabilité du soussigné comme nécessaire pour l'évaluation et le processus d'administration et/ou en lien avec l'octroi ou la continuation du crédit au demandeur par UR. Le soussigné consent par les présentes à ce qu'UR obtienne et utilise un rapport de solvabilité du soussigné afin d'évaluer sa solvabilité comme souscripteur ou propriétaire du demandeur et/ou comme mandant de cette garantie en relation avec l'octroi de crédit aux entreprises par UR au demandeur, comme il est prévu par ce contrat.

DEMANDE ET CONVENTION DE CRÉDIT (CANADIEN)

Le soussigné consent par les présentes à la collecte, l'utilisation et la divulgation de ses renseignements personnels pour qu'UR puisse déterminer sa solvabilité, répondre à ses demandes de produits et services, administrer les comptes et se conformer aux exigences légales. Sans limiter la portée de ce qui précède, le soussigné consent par les présentes à la divulgation de ses renseignements personnels à des tiers s'ils sont exigés pour obtenir des rapports et des références de solvabilité, et pour déterminer sa solvabilité. De plus, le soussigné autorise UR par les présentes à divulguer à des tiers, y compris à une ou plusieurs agences d'évaluation du crédit, toute facture ou tout solde en souffrance du demandeur et/ou soussigné en vertu de cette convention.

Signature de la personne	Date de signature	Nom de la personne en caractères d'imprimerie	Date de naissance (pour vérification de crédit)
--------------------------	-------------------	---	---

N° d'assurance sociale	Adresse résidentielle	Ville	Province	Code postal
------------------------	-----------------------	-------	----------	-------------

Signature du témoin	Date	Nom du témoin en caractères d'imprimerie
---------------------	------	--

Le demandeur ou l'un de ses propriétaires, partenaires, dirigeants, administrateurs ou membres de la direction, ou tout garant, a-t-il déjà été un débiteur dans un dépôt de bilan volontaire ou involontaire, fait l'objet d'une ordonnance de mise sous séquestre rendue contre lui ou fait une cession au profit de créanciers? Oui Non

L'un des propriétaires, partenaires, dirigeants, administrateurs ou membres de la direction du demandeur a-t-il déjà été un propriétaire, partenaire, dirigeant, administrateur ou membre de la direction de toute entreprise qui était un débiteur dans un dépôt de bilan volontaire ou involontaire, pour laquelle une ordonnance de mise sous séquestre avait été rendue ou qui avait fait une cession au profit de créanciers? Oui Non

VIII. Exigences fiscales : (Les frais de taxe vous seront facturés si vous ne fournissez pas de certificat valide)

Tous les achats sont « taxables » Exemption de taxe : Oui Non (Si oui, nous avons besoin d'un certificat d'exonération de taxe valide)

IX. Options d'assurance :

Une assurance de biens doit être fournie, affichant une preuve de couverture pour l'équipement loué et assortie d'un plafond équivalent à la pleine valeur de remplacement de tout équipement loué auprès de United Rentals à n'importe quel moment, afin d'éviter d'être facturé en vertu du Plan de protection de location (PPL) facultatif de United sur chaque contrat de location.

X. Compagnie de garantie (Joindre une copie du cautionnement de paiement) :

Nom	Adresse	Ville	Province	Téléphone
-----	---------	-------	----------	-----------

XI. Personne-ressource supplémentaire :

Gestionnaire de projet	Cellulaire	Intitulé de poste
------------------------	------------	-------------------